

7 & MATCH
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : 17 rue de Malakoff - 92600 Asnières sur Seine
En cours de constitution

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024

Le 24 octobre 2024, à 10 heures, A Asnières sur Seine

Les soussignées :

Madame Evelyne Yang

Née le 5 février 1985 à Paris (75004)

Domiciliée 17 rue de Malakoff à Asnières sur Seine (92600)

Et

Madame Laura Marchio

Née le 24 Avril 1990 à Pontoise (95)

Domiciliée 13 rue du Colonel Oudot à Paris (75012)

Ont pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Désignation du Président
- Désignation du Directeur Général
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION - DESIGNATION DU PRESIDENT

Les associés, usant des pouvoirs qui leurs sont conférés par les statuts, ont désigné, sans limitation de durée, en qualité de Président Madame Laura Marchio.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision par les associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ELN

DEUXIEME DECISION - DESIGNATION DU DIRECTEUR GENERAL

Les associés, usant des pouvoirs qui leurs sont conférés par les statuts, ont désigné, sans limitation de durée, en qualité de Directeur Général Madame Evelyne Yang.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

En rémunération de ses fonctions, le Directeur Général, aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Laura Marchio
Associée



Evelyne Yang
Associée

